

Bulletin d'histoire politique

Politique active et féminisme : Les députées de l'Assemblée nationale

Micheline Dumont

Les femmes en politique québécoise depuis 50 ans
Volume 20, numéro 2, hiver 2012

URI : id.erudit.org/iderudit/1055943ar
<https://doi.org/10.7202/1055943ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Association québécoise d'histoire politique et VLB éditeur

ISSN 1201-0421 (imprimé)
1929-7653 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Dumont, M. (2012). Politique active et féminisme : Les députées de l'Assemblée nationale. *Bulletin d'histoire politique*, 20(2), 47-60.
<https://doi.org/10.7202/1055943ar>

Tous droits réservés © Association québécoise d'histoire politique; VLB Éditeur, 2012

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne. [<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>]



Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche. www.erudit.org

Politique active et féminisme

Les députées de l'Assemblée nationale

MICHELINE DUMONT
Professeure émérite
Université de Sherbrooke

Cinquante ans après l'élection de Marie-Claire Kirkland¹, personne ne questionne plus la pertinence que des femmes se retrouvent en politique active. Il n'en a pas toujours été ainsi. En 1964, Keith Spicer, alors adjoint du ministre de la Justice à Ottawa, déclarait à la télévision canadienne, dans le cadre de l'émission *Sextant*: « Une femme en politique est un objet de ridicule, c'est une bizarrerie. Il n'y a pas d'exception à la règle. C'est comme un chien qui joue du piano »². Pourtant, en 1964, une femme siégeait au Cabinet du gouvernement de Pearson, à Ottawa: Judy Lamarch³; une autre siégeait au Cabinet de Jean Lesage à Québec: Marie-Claire Kirkland. Passons: cette citation permet d'appréhender l'évolution des mentalités.

L'élection de Marie-Claire Kirkland, dans une élection partielle, marquait une réelle percée. D'une part, 12 femmes seulement avaient été candidates aux élections provinciales, avant 1961, et toutes se présentaient pour des partis marginaux. La seule personne vraiment connue parmi elles était Thérèse Casgrain, candidate malheureuse neuf fois aux élections fédérales ou provinciales, soit comme libérale indépendante, soit pour la CCF, entre 1942 et 1958⁴. D'autre part, c'était aussi la première fois qu'une femme était acceptée comme candidate au sein d'un « grand » parti. Le fait qu'elle était la fille du député de sa circonscription qui venait de mourir, le docteur Charles-Aimé Kirkland, semblait justifier qu'elle ait été élue si facilement. Réélue par la suite trois fois (1962, 1966, 1970), nommée ministre en 1962 et, à ce titre, responsable de lois singulièrement importantes pour les femmes, notamment la Loi 16 sur le statut juridique des femmes mariées en 1964 et la Loi qui a créé le Conseil du Statut de la femme en 1973⁵, elle semblait l'exception qui confirme la règle. Mais elle avait entr'ouvert la porte.

Après son retrait de la vie politique, elle a été aussitôt remplacée par Lise Bacon, élue pour le Parti libéral en 1973⁶. Lise Bacon, déjà militante au sein de la Fédération des femmes libérales en 1952, à l'âge de 17 ans, avait négocié, en 1970, l'intégration de cette Fédération au sein du Parti libéral, leur assurant une présence stratégique dans les comités importants⁷. Elle a été présidente du parti libéral de 1970 à 1973. Pour elle, il était fondamental que les femmes soient plus nombreuses en politique⁸. Elle l'a affirmé à de nombreuses reprises. Durant près d'un quart de siècle, il n'y a donc eu qu'une seule femme au Parlement de Québec sans oublier que, durant les deux décennies qui ont suivi l'obtention du suffrage féminin en 1940, il n'y en a eu aucune.

Toutefois, au cours des années 1970, une nouvelle phase a été observée, que Pierre Drouilly a nommée « phase de légitimation ». D'une part, quelques femmes en vue ont été sollicitées pour se présenter, notamment sur la scène fédérale⁹, et elles ont obtenu souvent des responsabilités ministérielles. L'étude de Drouilly a démontré qu'une femme candidate, acceptée par les instances du parti, avait beaucoup plus de chances d'être nommée ministre qu'un candidat. « Ce fut la période, dit-il, de la "femme de service politique", de la "femme alibi", des exceptions qui confirmaient la règle du pouvoir mâle et l'exclusion des femmes du pouvoir politique »¹⁰. D'autre part, si les grands partis acceptaient plus aisément quelques candidatures féminines, très souvent, on leur assignait aussi des comtés perdus d'avance¹¹. Malgré tout, durant les années 1970, la proportion de candidatures féminines est passée de 1,9 % en 1970, à 4,2 % en 1973, à 8,5 % en 1976 et à 15,9 % en 1981. Par la suite elles se sont mises à augmenter. « Les années 1980 marqueraient donc le début d'une troisième phase au cours de laquelle les femmes s'installent, pour y rester, dans la sphère politique parlementaire »¹² affirme Drouilly.

Depuis la publication de cette étude, la progression s'est poursuivie, mais avec le début du nouveau millénaire, le nombre de femmes députées a plafonné à 30 %, comme en fait foi la liste suivante. En 1961-1973 : une députée, soit moins de 1 % ; en 1976 : 5 députées, soit 4,5 % ; en 1981 : 8 députées, soit 12 % ; en 1985 : 18 députées, soit 15 % ; en 1989 : 23 députées, soit 18 % ; en 1994 : 23 députées, soit 18 % ; en 1998 : 29 députées, soit 23 % ; en 2003 : 38 députées, soit 30,4 % ; en 2007 : 32 députées, soit 20,5 %¹³ ; en 2008 : 37 députées, soit 29,5 %. Les femmes en politique active auraient ainsi atteint le « plafond de verre », selon l'expression consacrée. Pourtant, leurs caractéristiques socio-économiques se superposent à celles de leurs collègues masculins : elles ne forment pas une « classe à part » de députés.

Les recherches sur les femmes en politique

Bien que le phénomène des femmes en politique active soit historiquement récent, il a suscité un grand nombre d'études dans tous les pays. Au Québec, les politologues Diane Lamoureux, Évelyne Tardy, Chantal Maillé et Manon Tremblay ont proposé de nombreuses études théoriques, historiques ou empiriques qui sont bien connues des chercheur/e/s¹⁴.

De toutes ces recherches, je retiens l'interrogation de Manon Tremblay et Réjean Pelletier concernant les rapports entre l'engagement politique de femmes et l'adhésion aux objectifs du féminisme. Dans une étude parue en 1995, *Que font-elles en politique ?*, ils ont consacré tout un chapitre à « Femmes, féminisme et conscience féministe »¹⁵. C'est la lecture de ce chapitre qui a suscité la présente recherche. Il vaut la peine de citer la conclusion qui permet d'appréhender les cadres de l'analyse et ses résultats :

Notre enquête nous révèle au contraire que les rapports au féminisme varient peu pour chaque sexe. D'une part, le soutien au féminisme ne permet pas de différencier les femmes et les hommes : une majorité des législatrices et des législateurs endossent le féminisme en tant qu'il constitue un instrument de changement et d'amélioration du statut social des femmes, et en tant qu'il respecte la pensée libérale et le credo humaniste. D'autre part, on ne peut parler d'une véritable conscience féministe chez les femmes élues en politique, non seulement parce que leur position à cet égard se veut globalement ambivalente, mais aussi parce qu'elles se distinguent peu en cela de la position soutenue par leurs collègues masculins¹⁶.

La recherche a d'ailleurs permis de montrer que dans leur échantillon, « deux fois plus de femmes que d'hommes rejettent le féminisme. Non que ces personnes prônent le maintien de rapports sociaux inégalitaires et spécialisés en fonction du sexe, mais elles rejettent une certaine image populaire des féministes, celle associée à la tendance radicale du mouvement (avec tous les clichés qui s'y rattachent) »¹⁷.

Poursuivant plus loin les interrogations suscitées par cette enquête, Manon Tremblay a publié en 1999 *Des femmes au Parlement : Une stratégie féministe ?*¹⁸. À l'aide de 44 entrevues en profondeur, auprès de députées à la Chambre des Communes, elle a pu nuancer considérablement les conclusions de sa recherche précédente, examinant les conceptions du rôle de représentation politique des femmes, les moyens en vue de représenter les femmes, les obstacles à la représentation politique des femmes. Elle pose finalement la question « Les femmes peuvent-elles changer la politique ? ». Sa conclusion lui permet de formuler de nombreuses critiques sur le système politique actuel, et souhaiter, entre autres, que les institutions politiques reflètent davantage la diversité sociale¹⁹.

Le corpus de l'enquête

Une telle enquête auprès des députées de l'Assemblée nationale serait certainement passionnante. Elle était de toute évidence hors de ma portée quand j'ai accepté de participer à ce dossier du *Bulletin d'histoire politique*. J'ai donc voulu vérifier, à partir d'un corpus officiel, de quelles manières les femmes qui ont rempli un ou plusieurs mandats de députée à l'Assemblée nationale, affichent ou n'affichent pas leurs rapports avec le mouvement féministe. On a inséré, sur le site web de l'Assemblée nationale, des informations qui permettent de répondre quelque peu à cette interrogation.

Tout d'abord, on trouve les biographies de toutes les personnes qui ont siégé au Parlement de Québec depuis la Confédération. Surtout pour la période récente, où sont concentrées toutes les élues, les biographies suivent un « modèle » qui a été proposé aux députés et députées, modèle dans lequel ils et elles ont inscrit leurs états de service. Les biographies sont constamment mises à jour. S'y retrouvent donc, les biographies des 104 femmes qui ont été députées ou ministres depuis 1961. Il me semble significatif que, parmi leurs multiples expériences professionnelles et leur engagement communautaire et politique, quelques députées aient décidé d'inscrire leur appartenance à un groupe féministe, des responsabilités dans le champ de la condition des femmes, ou dans l'éventail si varié des services désormais disponibles pour les femmes : maisons d'hébergement, centres d'emplois, centres de santé, centres de lutte contre les agressions à caractère sexuel, associations de familles monoparentales, etc.

On trouve également un ensemble d'entrevues en profondeur dirigées par le journaliste Gilles Morin avec des anciens députés : « Mémoires des députés ». Ces entrevues sont diffusées irrégulièrement sur le canal de l'Assemblée nationale mais elles sont disponibles aussi sur internet. Le matériel comprend en ce moment 66 entrevues dont 7 sont consacrées à des femmes²⁰. Ces entrevues durent entre 30 et 90 minutes²¹. C'est donc à partir des biographies et des entrevues que cette analyse sera menée²². Nous nous demandons quels sont les rapports explicites que les députées révèlent avec les objectifs féministes, les regroupements féministes, voire avec le mot féministe; quelles sont leurs expériences dans le champ des services destinés aux femmes. Je suis consciente du caractère quelque peu impressionniste de cette recherche, mais elle me semble mettre le doigt sur un tabou.

Les deux pionnières

Dans un premier temps, il convient de considérer dans une classe à part, les deux femmes qui ont assuré une présence féminine à l'Assemblée

nationale de 1961 à 1976. Justement, il est possible de consulter les deux entrevues données à Gilles Morin par Marie-Claire Kirkland et Lise Bacon, en plus de la biographie qui figure sur le site web.

Marie-Claire Kirkland (PL, 1961), affiche ouvertement ses couleurs féministes. Marie-Claire Kirkland ne fait pas mystère de son engagement pour les femmes. Dans sa biographie, elle souligne sa présidence au « Comité de la constitution de la Fédération des femmes libérales » ainsi que sa participation à la création et à la présidence du « Chapitre canadien de l'Alliance internationale des femmes ». Dans l'entrevue qu'elle a accordée, au travers du résumé de sa carrière politique, elle mentionne le soutien « des milieux féministes au moment de sa première campagne électorale »²³; elle dit avoir été « estomaquée par les prescriptions du Code civil pour les femmes mariées », qu'elle considérait « injustes »; elle rappelle son « agressivité » devant cette situation. Comme les limites de sa circonscription (Jacques-Cartier) sont modifiées, elle fait la suggestion que le nom en soit changé et ose suggérer un nom de femme: Marguerite Bourgeoys. Elle dénonce l'organisation essentiellement masculine des partis; elle souligne que chacune de ses responsabilités faisait d'elle « la première femme ». De toute évidence, Marie-Claire Kirkland est consciente d'être celle qui a ouvert la voie, et pour elle ce comportement est féministe.

Lise Bacon (PL, 1973), de son côté, ne mentionne jamais les mots « féministe » ou « féminisme ». Mais dans ses entrevues et sa biographie, elle ne fait pas mystère de son engagement pour le rôle des femmes en politique: plus d'une douzaine de responsabilités dans les diverses instances de l'Association des femmes libérales du Québec. C'est par le biais de cet engagement qu'elle a construit sa place jusqu'à la présidence du Parti libéral du Québec de 1970 à 1973. Dans son entrevue, elle souligne la difficulté qu'elle a rencontrée pour se faire accepter et rappelle sa stratégie pour défendre ses idées au Conseil des ministres: « Il fallait faire sa marque ». Elle explique comment le dossier des garderies lui a été révélé durant la campagne électorale de 1973, et les efforts qu'elle a dû faire pour convaincre ses « collègues réfractaires » au Cabinet. Elle explique qu'elle a décidé de ne pas se marier car « on ne peut pas élever des enfants au téléphone ». Mais elle révèle que « les militantes font peur ». Dans une autre entrevue accordée en 1983 à Marie-Jeanne Robin, elle s'explique longuement « sur les liens entre la politique et la lutte des femmes ». [...] « On ne peut séparer cela. [...] Quand on est absent, on ne peut rien régler. [...] Il faut faire élire des femmes dans les comtés. [...] Il faut être nombreuses. Alors seulement on pourra tenir compte de nous ». Elle accorde la priorité à la lutte des femmes, avant la lutte des partis. « Au Conseil des Ministres, je demandais s'il y avait des femmes dans les nominations »²⁴.

Ce survol sommaire permet de constater que les deux premières députées québécoises ont eu deux approches différentes face au féminisme:

explicite et personnel, dans le cas de Marie-Claire Kirkland; implicite et collectif pour Lise Bacon. Qu'en est-il de leurs successeuses?

Les députées qui s'affichent ouvertement féministes

On trouve d'abord un petit groupe de 22 députées²⁵ qui mentionnent dans leur « biographie » l'appartenance à un groupe féministe ou à un groupe de femmes, avant, pendant ou après leur passage en politique. Ce groupe est constitué de femmes qui proviennent de toutes les législatures, de 1976 à 2008. La plus éloquente de ces biographies est certainement celle de Diane Lemieux (PQ), élue en 1998: « Coordonnatrice et porte-parole du Regroupement québécois des centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel de 1986 à 1996. Présidente du Conseil du statut de la femme de 1996 à 1998. Déléguée de la Quatrième conférence mondiale sur les femmes en Chine en 1995. Présidente du Groupe de travail sur les agressions à caractère sexuel en 1995 ». À ces expériences professionnelles, elle ajoute plusieurs participations à des Conseils variés: Comité exécutif de « Femmes en tête » en 1990-1991²⁶, Comité canadien sur la violence faite aux femmes en 1993 et Centre de recherche sur la violence familiale et la violence faite aux femmes, 1992-1997. De toute évidence, Diane Lemieux est venue à la politique active par le biais de son engagement pour des causes ouvertement féministes.

Lise Payette (PQ, 1976), de réputation notoirement féministe, ne mentionne toutefois aucune appartenance à des groupes de femmes dans ses expériences professionnelles, mais mentionne deux séries radiophoniques, *Interdit aux hommes* et *Place aux femmes*, qui ont été des tribunes de discussions féministes. Elle a été la première ministre d'État à la Condition féminine de 1979 à 1981²⁷.

Les autres parcours des députées ouvertement féministes sont souvent axés sur des expériences professionnelles. Louise Harel (PQ, 1981), a été « responsable du dossier de la condition féminine au Centre des Services sociaux de Montréal de 1979 à 1981 » et membre de la FFQ; Pauline Marois (PQ, 1981), a été « Directrice de cabinet de la ministre d'état à la condition féminine en 1981 » et membre de la « Société Elizabeth Fry »²⁸; Aline Saint-Amant (PL, 1983), a été « responsable d'ateliers durant l'Année internationale de la femme en 1975 »; Christiane Pelchat (PL, 1985), a été Chef de cabinet de la ministre de la Condition féminine de 2005 à 2006, avant d'être nommée présidente du Conseil du statut de la femme en 2006; Lise Leduc (PQ, 1994), a été « Directrice générale du Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail », le CIAFT, de 1983 à 1994; Céline Signori (PQ, 1994), a été « Directrice générale de la Fédération des associations de familles monoparentales de 1986 à 1992 et Présidente de la Fédération des femmes du Québec de 1992 à 1994 »; Monique Simard (PQ,

1996), a été « responsable du dossier de la condition féminine à la CSN » de 1979 à 1983; Agnès Maltais (PQ, 1998), a été « administratrice de la troupe “Les folles alliées”²⁹ de 1980 à 1989 »; Marie Bouillé (PQ, 2008), a été Directrice de la « Fédération des agricultrices du Québec » de 1985 à 1988.

Un autre groupe de députées mentionnent des engagements communautaires pour les groupes de femmes. Solange Chaput-Roland (PL, 1979), a été présidente du « Cercles des femmes journalistes » en 1974; Louise Robic (PL, 1985), a été « Présidente fondatrice de la Fondation pour le Refuge des femmes de l’Ouest de l’Île de Montréal de 1982 à 1984 »; Margaret F. Delisle (PL, 1994), a été membre du Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme en 1987; Marie Malavoy (PQ, 1994), a été administratrice et présidente du centre des femmes de l’Estrie de 1986 à 1992 et membre du comité de soutien de Naissance-Renaissance de 2000 à 2002; Hélène Robert (PQ) 1994, a été « Présidente du Comité provincial provisoire des Femmes en agriculture en 1986 »; Lucie Papineau (PQ, 1997), est membre du « Réseau des femmes d’affaires du Québec » depuis 1987 et « Directrice régionale (Saint-Jérôme) en 1994-1995 »; Lise Thériault (PL, 2002), a été « membre du Réseau des femmes d’affaires du Québec de 1993 à 2000 et présidente-fondatrice d’une section dans l’Est de Montréal ». Enfin, trois députées mentionnent leur membership à l’AFÉAS³⁰: Jeanne C. Blackburn (PQ, 1985), qui a été présidente régionale au Saguenay-Lac Saint-Jean durant les années 1970; France Hamel (PL, 2003), depuis 2001 et Noëlla Champagne, (PQ, 2003), de 1989 à 2008.

La seule femme de ce groupe, qui a accordé une entrevue au journaliste Gilles Morin dans la série « Mémoires des députés », est Jeanne C. Blackburn. Elle explique que « c’est quasiment naturel de finir en politique si vous voulez changer les choses ». Elle souligne l’importance de la solidarité des femmes de tous les partis à l’Assemblée nationale pour faire passer des lois venues des revendications féministes: la loi sur le Patrimoine familial en 1989, la loi sur la perception automatique des pensions alimentaires en 1995, qu’elle a elle-même présentée, et la loi sur l’équité salariale, en 1996. On s’est dit: « Il faut que ça passe! ». Elle est singulièrement reconnaissante aux militantes féministes d’avoir bien conduit le dossier. Elle juge l’opposition à ces lois très émotive. Elle a accepté, en 1994, le ministère de la Sécurité du revenu et de la Condition féminine, ce qu’elle considérait comme « une immense responsabilité ».

En 1982, Louise Harel et Pauline Marois ont accordé des entrevues à Marie-Jeanne Robin. Louise Harel confie: « J’ai la conviction que je ne suis vraiment devenue féministe qu’à la naissance de ma fille Catherine. [...] J’ai beaucoup de respect pour les femmes qui nous précèdent, mais je crois que ma génération est la première qui veut réconcilier. Car selon moi, concilier, c’est perdre des deux côtés. Réconcilier, c’est tenter de changer les choses. [...] Il n’y a qu’un moyen [pour changer les choses]: être plus

nombreuses.»³¹ Pauline Marois avoue être entrée en politique à cause du dossier de la condition des femmes. «En effet, nous cherchions des femmes pour s’impliquer et ce n’était pas facile car elles avaient peur». Elle pense même qu’il est plus facile qu’auparavant, aux femmes d’être députées «car le discours féministe s’est modifié avec le temps. [...] Maintenant, notre discours a changé et je suis profondément en accord avec cette évolution». Elle croit, elle aussi, à l’importance du nombre. «Quand beaucoup de femmes seront à des postes de décision, les règles changeront. Même si certaines ne se disent pas féministes, même si elles ne pensent pas s’inscrire dans ce mouvement, un jour ou l’autre elles seront touchées par des attitudes qui finissent par les agacer, par les agresser. C’est pour cela que je dis que même si des femmes ne se définissent pas comme féministes, elles le deviennent d’une manière ou d’une autre»³².

C’est donc un peu moins du quart des 104 femmes qui ont été élues à l’Assemblée nationale qui affirment une appartenance au vaste mouvement des femmes. En réalité, le nombre est sans doute beaucoup plus élevé, mais il me semble intéressant de noter, par exemple, que Solange Chapat-Roland fait silence sur son engagement à la Voix des femmes, que Monique Jérôme-Forget ne signale pas son passage à la vice présidence de la Fédération des femmes du Québec ou que Monique Gagnon-Tremblay ne mentionne pas son travail à l’AFEAS, avant son entrée en politique, que Sylvie Roy (ADQ, 2003) ne mentionne pas son stage de formation à l’ENAP, organisé par le «Groupe Femmes politique et démocratie». À ce petit groupe on peut ajouter quelques noms, grâce aux entrevues.

Un groupe de sympathisantes

En effet, quelques députées ou ministres, qui n’inscrivent aucune adhésion à des groupes de femmes ou à des groupes féministes, nous révèlent toutefois leur sensibilité pour les objectifs féministes, à travers leurs entrevues.

Thérèse Lavoie-Roux (PL, 1976), arrive en politique forte d’une expérience significative à la CECM³³. Elle souligne dans une entrevue «que la loi n’autorisait que la présence des hommes à la CECM jusqu’en 1969. Cela ne date pas de 40 ans! En 1973, six femmes ont été élues»³⁴. Elle rappelle également: «Je suis arrivée comme seule femme à l’opposition. Cela m’a permis d’aiguillonner le nouveau gouvernement sur la condition féminine. Je me rappelle le débat du vendredi après midi. C’était la première fois que cela se faisait. J’avais demandé quelles suites on allait donner au rapport *Pour les Québécoises: Égalité et Indépendance*³⁵. S’il n’y avait pas eu de femmes dans l’opposition, même une seule, il n’y aurait pas eu cette préoccupation». «Il faut de la vigilance, dans le sens de la présence: que quelqu’un rappelle que les femmes ne doivent pas être oubliées»³⁶.

Louise Cuerrier (PQ, 1976), n'a aucune expérience avec les groupes de femmes. Mais elle révèle à Gilles Morin que la possibilité que des femmes puissent exercer la fonction de marguillière, après Vatican II, a été pour elle « déterminante ». Cela l'a incitée à se lancer également en politique provinciale. Quand elle a été nommée Vice-présidente de l'Assemblée nationale, elle a réalisé le sens de cette percée : elle était la première femme du Commonwealth³⁷ à exercer une telle charge. Dans le débat qui a accompagné la féminisation de son titre, elle a été dérangée « par les protestations de quelques féministes ». Elle a été fort embarrassée par la controverse qui l'a opposée à Claude Ryan au début des années 1981, quand il a dit publiquement : « Je l'ai tolérée parce qu'elle est une femme ». Elle a trouvé la situation vraiment difficile.

Huguette Lachapelle (PQ, 1981), est venue à la politique active après avoir travaillé à l'élection de Lise Payette et a mis quelques temps à apprivoiser ses nouvelles fonctions de députée. Elle confie à Marie-Jeanne Robin, en 1982 : « Je savais que j'entraais dans un monde d'hommes. Mais je veux faire mon chemin. C'était à moi de ne rien bousculer : être correcte, être aimable avec tout le monde. [...] Pas question de réagir pour des pécadilles qui les agacent et les font nous rejeter. Je veux l'égalité des droits des chances. Mais je ne veux pas l'affrontement. Quand on est acceptée dans un groupe d'hommes, on peut passer des messages qui, au bout d'un certain temps, changent leur façon de penser »³⁸. Elle croit, elle aussi à l'importance d'augmenter le nombre de femmes députées. « Si on était plus nombreuses à l'AN, il y aurait plus de femmes à des postes-clefs, comme ministres et sous-ministres. Les décisions seraient changées. [...] Il ne faut pas se fier aux hommes pour encourager les femmes à aller en politique. Il faut que les femmes encouragent les femmes »³⁹.

Claire-Hélène Hovington (PL, 1985), n'a, elle non plus, aucune expérience avec des groupes de femmes. Mais elle révèle à Gilles Morin qu'elle a choisi la politique active « pour débarquer le PQ » mais elle est très consciente des objectifs féministes. « On ne perd rien, dit-elle, à essayer une femme ». Pour sa campagne électorale, elle « s'est entourée de femmes ». Elle considère que les femmes politiques « font leur devoir, qu'elles étudient leurs dossiers, [...] qu'elles sont plus disciplinées, je suis obligée de l'admettre ». « On part de loin les femmes : il faut faire donner des preuves de plus ». Elle se souvient avec émotion que les 23 femmes élues de 1989 ont fait front commun pour faire accepter la « Loi du Patrimoine familial ». « La situation sociale de la majorité des femmes justifiait la protection que la loi leur offrait », dit-elle. Mais elle précise, que si elle soutient les lois pour améliorer le sort des femmes, « elle n'a jamais été une fanatique ».

Lucienne Robillard (PL, 1989), travailleuse sociale, rêvait de devenir sous-ministre. Elle se lance en politique à l'invitation de Robert Bourassa. Éluë, elle se voit proposer le ministère de la Condition féminine qu'elle

refuse: «Je ne voulais pas avoir ce chapeau-là. Je voulais diversifier mon expérience». Effectivement, sa longue entrevue illustre qu'elle ne se situe pas dans la perspective des droits des femmes et qu'elle vise avant tout l'efficacité. Elle se félicite de ses bons résultats dans les dossiers qu'elle a pilotés. Elle croit que les attentes des électeurs sont semblables, que les députés soient hommes ou femmes. Mais elle trouve «que le nombre de femmes n'est pas assez élevé», même si la conciliation travail-famille est difficile pour les jeunes femmes. Manifestement, cette question ne fait pas partie de ses priorités.

Ces témoignages permettent de penser que même si le féminisme ne figure pas au centre de leurs préoccupations, plusieurs députées sont sensibles à la cause de l'égalité des femmes.

Les députées sans expérience avec le féminisme ou les groupes de femmes

Toutes les autres femmes qui ont été élues à l'Assemblée nationale, soit 75 députées, ne donnent aucun indice qu'elles aient fréquenté quelque peu les nombreux groupes de femmes. Le plus souvent, leur engagement au sein d'une organisation de circonscription dans un parti, explique qu'elles se soient lancées en politique.

Leurs biographies ne contiennent aucune information pertinente à une adhésion éventuelle au féminisme, aussi légère soit-elle. Bien sûr, des entrevues permettraient de relativiser ce constat, comme le démontre la brève section précédente, mais ce n'est pas sûr: d'autres entrevues avec des femmes de ce groupe en témoignent. Même interrogées directement, plusieurs de ces femmes sont peu conscientes des enjeux de la lutte féministe. Trois députées élues en 1981 ont donné des entrevues à Marie-Jeanne Robin.

Carmen Juneau (PQ, 1981), se définit «comme une femme qui a travaillé pour les autres»: c'est sa justification en politique. Sa vision de la politique est essentiellement personnelle et elle ne parle pas des dossiers collectifs qui concernent les femmes⁴⁰. Joan Dougherty (PL, 1981), a découvert le pouvoir des femmes en militant dans une association communautaire. Certes, estime-t-elle, il y a des hommes qui ne cherchent pas le pouvoir, mais «il y a une différence entre la motivation des femmes et celle des hommes. La politique pour un homme peut être une carrière. Pour moi ce n'en est pas une, c'est un moyen, une étape»⁴¹. Les dossiers qui concernent les femmes ne figurent pas dans son entrevue. Denise Leblanc-Bantey (PQ, 1976), n'a, elle non plus, aucune expérience avec les groupes de femmes, mais elle se félicite d'être proche des gens. Sa réflexion sur les femmes en politique est toutefois plus articulée: «Tant que nous serons une poignée de femmes dans une mer d'hommes, il faudra

beaucoup de patience et d'énergie. Ce n'est pas inutile car des influences se font sentir... Mais si à l'Assemblée nationale, on n'était ne serait-ce que vingt ou trente femmes, cela ferait toute la différence. Les changements qui sont perceptibles ne sont pas le seul fait des femmes en politique mais aussi de l'action des groupes de femmes au Québec»⁴².

Madeleine Bélanger (PL, 1983), fait partie de la série «Mémoires de députés». Elle n'a manifestement aucun atome crochu avec l'option féministe. Elle a siégé durant vingt ans. Éluée en 1983 lors d'une élection partielle après la mort de son mari député, on lui offre aussitôt le dossier de la condition féminine, pour l'opposition officielle. Elle refuse catégoriquement: «Je ne me serais pas sentie efficace». Pour elle, la politique, c'est «le bureau de comté cinq jours par semaine»: elle se voit comme une «députée de terrain». Elle est profondément convaincue que «les femmes ont leur place en politique» mais considère que leur «rôle est différent: aider, être polyvalent, écouter». «Les femmes ne font pas de la politique comme les hommes». Et pourtant sa plus grande fierté est d'avoir été «Présidente de la Commission de l'équipement», ce qui lui donnait «un accès direct avec le ministre». Elle soutient qu'elle fait du «patronage moderne».

Parmi les députées de ce large groupe, on doit toutefois noter que deux ont reçu et accepté des honneurs spécifiquement destinés aux femmes. Fatima Houada-Pépin (PL, 1994), a été nommée «Femme à l'honneur» dans le cadre du Mois de l'histoire des femmes en 1993, et également «Femme à l'honneur», dans la catégorie femme politique par la Chambre de commerce de Montréal en 1995. Elle a enfin été nommée en 2006, l'une des dix femmes les plus inspirantes du Québec, par le magazine *Châtelaine*. Marguerite Blais (PL, 2007), s'est méritée le «Prix femmes d'affaires du Québec», catégorie cadre ou professionnelle: organisme public ou parapublic, en 2005.

On peut dès lors s'interroger sur le fait que dans la liste des députées qui ont accepté le dossier de la condition féminine⁴³, soit comme ministre d'état, soit comme ministre déléguée, trois seulement ont témoigné de leur engagement féministe, dans le corpus qui a été analysé. Les deux premières: Lise Payette, (1979-1981) et Pauline Marois (1981-1983) ainsi que Jeanne Blackburn (1994-1998), toutes les trois pour le Parti québécois. On cherche en vain une coloration féministe dans les biographies de toutes les autres: Denise Leblanc-Bantey (PQ, 1983-1984)⁴⁴, Monique Gagnon-Tremblay (PL, 1985-1989), Violette Trépanier (PL, 1989-1994), Jocelyne Caron (PQ, 2001-2003)⁴⁵, Carole Thériage (PL, 2005-2007) et Christine Saint-Pierre (depuis 2007).

Certes, il faut reconnaître que ces ministres ont soutenu la lutte des femmes en acceptant cette responsabilité. Responsabilité qui n'était certes pas de tout repos, face aux protestations des militantes féministes qui

n'ont eu de cesse de harceler le gouvernement, tout au cours des décennies, à cause de la lenteur des décisions⁴⁶.

Réflexions

Dès les années 1970, la Fédération des femmes du Québec plaçait au centre de ses préoccupations la place des femmes en politique, et de ses responsables sont issues de nombreuses politiciennes⁴⁷. En 1986, l'AFÉAS publiait et distribuait à ses membres la brochure *Comment prendre sa place en politique*⁴⁸. Depuis le début des années 1990, se multiplient les groupes qui travaillent de manière spécifique à inciter les femmes à se lancer en politique active⁴⁹. Il est vraisemblable de penser que plusieurs femmes se sont lancées en politique à cause de leur présence dans ces organisations féministes. Mais l'option féministe ne semble pas un argument positif aux yeux de plusieurs députées de l'Assemblée nationale. Elles préfèrent une approche égalitaire, voire humaniste, pour décrire leur conception de la représentation des femmes⁵⁰. Cela expliquerait qu'elles ne tiennent pas à souligner publiquement leur adhésion au féminisme, comme en font foi les données de cette enquête. Toutefois, leurs votes unanimes à l'Assemblée nationale, en dehors de la ligne du parti, lors de l'adoption des lois qui améliorent la vie des femmes, indiquent qu'elles appuient la cause des femmes⁵¹.

Par contraste, on peut conjecturer sur les motivations qui ont incité le premier ministre Jean Charest à doter son gouvernement d'un Cabinet paritaire en 2007 et en 2010. Il a certes ainsi reconnu la place importante que jouent désormais les femmes en politique et prenait ainsi une décision historique. Lors de l'annonce, il en semblait singulièrement fier et il a reçu les félicitations de nombreux groupes de femmes. Cela mérite réflexion. Car on peut faire l'hypothèse que l'option féministe, même si on en admet théoriquement la nécessité au sein des élus et des élues⁵², n'a pas la même coloration pour les hommes et les femmes. Bon nombre de députées ne croient pas nécessaire ou utile de le mentionner dans leur « biographie ». Plusieurs trouvent la perspective limitante, pas assez généraliste. Elles tiennent à représenter toute la population, et pas seulement les femmes. L'option féministe semble ainsi marquer négativement les femmes qui, par conséquent, renoncent à l'afficher. Cela expliquerait que près de 75 % des femmes qui ont siégé à l'Assemblée nationale, ne croient pas utile de mentionner leur appartenance aux groupes variés du mouvement des femmes ou encore, ne les ont pas fréquentés. Mais au contraire, une décision de caractère féministe marque positivement les hommes, comme un signe d'ouverture et de modernité. Ce serait là l'un des derniers avatars du « double standard » entre les hommes et les femmes.

Notes et références

1. C'est le nom qu'utilise la première députée québécoise depuis de nombreuses années.
2. « Les enfants de la télé », émission du 11 septembre 2010.
3. Nommée en 1962. Même si les phénomènes observés sont semblables, aux deux paliers de gouvernement, cet article ne considérera que les femmes élues au Parlement provincial. La brièveté du texte ne permet pas les détours par le niveau fédéral.
4. Toutes ces informations sont tirées de Pierre Drouilly et Jocelyne Dorion, *Candidates, députées et ministres : les femmes et les élections*, Québec, Bibliothèque de l'Assemblée nationale, 1988.
5. La Fédération des femmes du Québec avait piloté le dossier, suite aux recommandations de la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme au Canada (Commission Bird) en 1970.
6. En 1970, elle s'était présentée à la convention libérale de Trois-Rivières mais elle avait été battue par son propre frère, Guy Bacon, que les instances du parti lui avaient préféré.
7. Voir « Les femmes libérales négocient leur adhésion », dans Dumont et Toupin, *La pensée féministe au Québec*, Remue ménage, 2003, p. 417.
8. Voir l'important article : Drude Dahlerup, « From a Small to a Large Minority : Women in Scandinavian Politics » dans *Scandinavian Political Studies*, vol. 11, n° 4, 1988, p. 275-298, qui discute du concept de masse critique sur le nombre de femmes dans les parlements.
9. C'est le cas de Monique Bégin, Jeanne Sauvé et Albanie Morin en 1972, au Parti libéral du Canada.
10. Drouilly, p. 41.
11. Conseil du Statut de la femme, *Pour les Québécoises : égalité et indépendance*, Québec, 1978, p. 317. et Drouilly, *op. cit.*, p. 23.
12. Drouilly, p. 41.
13. Cette chute est attribuée le plus souvent à l'élection de nombreux candidats de l'ADQ. Les femmes sont peu nombreuses dans ce parti.
14. Ces études sont trop nombreuses pour être toutes nommées ici. Un simple clic sur le catalogue de votre bibliothèque vous informera.
15. Manon Tremblay et Réjean Pelletier, *Que font-elles en politique ?*, Québec, PUL, 1995, 284 pages. L'ouvrage est basé sur des entrevues en profondeur avec 24 députés et 24 députées des deux gouvernements et en provenance du Québec. L'enquête a eu lieu en 1990. Voir chapitre 5, p. 167-201.
16. *Ibid.*, p. 201.
17. *Ibid.*, p. 181.
18. Manon Tremblay, *Des femmes au Parlement : Une stratégie féministe ?*, Montréal éditions du remue-ménage, 1999. Ma recherche présente est nettement impressionniste, à côté des analyses approfondies de Manon Tremblay. Je recommande fortement la lecture de cet ouvrage pour approfondir la question.
19. *Ibid.*, p. 231-239.
20. Lise Bacon, Marie-Claire Kirkland, Jeanne L. Blackburn, Madeleine Bélanger, Louise Cuerrier, Claire-Hélène Hovington, Lucienne Robillard.

21. Enfin on trouve sur ce site, des capsules vidéo pour chacune des circonscriptions du Québec. Dans ces capsules, le député ou la députée présente sa circonscription et témoigne de sa volonté de servir ses concitoyens. Ce matériel, beaucoup plus convenu, offre peu de matériel significatif, pour l'objectif que je poursuis. Les responsables du site WEB de l'Assemblée nationale m'ont confirmé que le contenu des biographies est dû aux députés et aux députées qui en approuvent la version finale.
22. J'utiliserai également des entrevues menées, en 1982, auprès des huit députées de l'époque.
23. Ce faisant, elle fait un léger anachronisme puisque les associations féministes étaient rares. Mais les idées féministes étaient certainement dans l'air. Au moment du débat sur la Loi 16, en 1964, deux associations aux objectifs féministes, « La Voix des femmes » et l' « Association des femmes diplômées d'universités », en compagnie de groupes syndicaux, estimaient que les propositions de la Loi 16 n'allaient pas assez loin (Débats de l'Assemblée législative, 11 février 1964, p. 896.).
24. *La politique au féminin. Entrevues recueillies par Marie-Jeanne Robin*, Inédit, 1983, p. 17-46.
25. 24, si on ajoute les deux pionnières.
26. Pour la célébration du cinquantième anniversaire du droit de vote des femmes.
27. Dans son livre *Le pouvoir ? Connais pas !*, Athéna, 2010, réédition d'un ouvrage paru en 1981, Lise Payette ne fait pas mystère de son engagement féministe (cf. p. 67-80). Elle est singulièrement sévère à l'endroit de Marie-Claire Kirkland et de Lise Bacon (p. 69), qu'elle ne connaît manifestement pas.
28. Organisme voué à la défense des femmes en prison.
29. Responsable de plusieurs spectacles féministes qui ont tourné à travers le Québec. Voir Lucie Godbout, *Les dessous des folles alliées. Un livre affriolant*, Montréal, remue-ménage, 1993.
30. Association féminine d'éducation et d'action sociale, fondée en 1966.
31. Robin, *op. cit.* p. 101-128.
32. *Ibid.*, p. 217-245.
33. Commission des Écoles Catholiques de Montréal.
34. Robin, *op. cit.*, p.171.
35. La politique d'ensemble sur la condition des femmes, préparée par le Conseil du Statut de la femme par sa première présidente, Laurette Champigny Robillard, avec l'aide de nombreuses chercheuses féministes. Cet important document se trouve à l'origine du Ministère de la condition féminine.
36. *Ibid.*, p. 174.
37. Elle se trompe toutefois. La première femme du Commonwealth à exercer cette fonction a été Albanie Morin, à la Chambre des Communes, en 1974.
38. *Ibid.*, p. 148.
39. *Ibid.*, p. 151.
40. *Ibid.*, p. 60.
41. *Ibid.*, p. 94.
42. *Ibid.*, p. 204.
43. Le statut de ce ministère a beaucoup fluctué au cours des décennies : ministre d'État, ministre déléguée. Certains gouvernements n'en ont pas nommé,

notamment la Cabinet Bouchard en 1998. Sur le site de l'Assemblée nationale, dans la liste des ministères, l'objet « condition féminine », renvoie à « famille et enfance », ce qui est pour le moins réducteur.

44. C'est René Lévesque qui a assuré l'intérim, après la démission de Denise Leblanc. Il a par la suite confié la responsabilité à Francine Lalonde, non élue, en 1985.
45. En 2003, le dossier de la condition féminine a été confié à Claude Bécharé.
46. Les rapports entre les groupes de femmes et les instances gouvernementales exigeraient une étude approfondie qui dépasse évidemment le cadre de ce bref article.
47. Flavie Trudel, *L'engagement des femmes en politique au Québec : Histoire de la Fédération des femmes du Québec de 1966 à nos jours*, thèse de doctorat en histoire, UQAM, 2009.
48. AS, *Comment prendre sa place en politique*, 1986, 47 pages.
49. Une liste non exhaustive : « Groupe Femmes politique et démocratie », qui organise, entre autres, des Stages de formation à l'ENAP, « Femmes et politique municipale en Estrie », « Femmes d'influence » à Lévis, « Mauriciennes d'influence », « Réseau des élues municipales de la Montérégie », les « Pépines » (Promotion des Estriennes pour initier une nouvelle équité sociale), etc.
50. Voir le chapitre de Manon Tremblay, *Des femmes en politique*, op. cit., p. 71-118, et notamment le tableau de la page 111.
51. Voir la brochure *Femmes et vie politique*, publiée par l'Assemblée nationale en 2010 : « Réalisations législatives des femmes parlementaires québécoises », p. 15-16.
52. Ce qu'ont démontré les deux études de Manon Tremblay.